

Publié le 20 avril 2018

Le discours du président de la République aux Bernardins

Le discours d'Emmanuel Macron aux Bernardins a provoqué beaucoup de réactions contrastées, dans les milieux politiques aussi bien que catholiques. D'une rhétorique brillante, entretenant certaines ambiguïtés de façon subtile, il n'engage en rien le Président... dont les catholiques attendent, au même titre que tout citoyen français, les décisions sur des sujets sensibles.

Par l'intermédiaire de Mgr Georges Pontier, président de la conférence des évêques de France, le président de la République a été invité à venir rencontrer les «catholiques» le 10 avril dernier aux Bernardins. L'invitation n'était pas une rencontre «officielle», elle ne constituait pas un échange politique entre l'Église catholique et la République. Elle demeurait dans le cadre d'un dialogue ouvert. Elle n'engageait aucune des deux parties. Ceux qui y ont vu une atteinte aux principes de la «laïcité» ont simplement la vue très courte. Un chef d'État n'est pas le représentant d'une masse muette, mais de citoyens dont les valeurs de vie ne sont pas uniquement dictées par les impératifs et les seuls souhaits du «politique». Il est normal qu'un président ait des rapports humains avec ceux qu'il gouverne, ne fût-ce que pour lui permettre d'«entendre» ce que vivent, ce que pensent, ce que croient et aiment les hommes et les femmes de son propre pays. Le titre de citoyen ne couvre pas tout l'humain. Déjà Aristote faisait la distinction très importante entre la vertu du citoyen et la vertu plus complète et exigeante de «l'homme bon», montrant que l'homme bon est sans doute un «bon citoyen», ce qui ne suffit pas à lui attribuer le titre d'«homme complètement bon» !

L'Église et les «bons catholiques»

En acceptant cette invitation, Emmanuel Macron se trouvait devant une double réalité : l'Église catholique, qui est une institution beaucoup plus ancienne que la République et, malgré tout, toujours vivante, et les «catholiques», dont l'appellation parcourt son discours, et dont on ne sait à qui ce titre s'adresse. Pour dire vrai, les deux réalités ne se recoupent pas et surtout, elles ne se recoupent pas en relation avec la République dont le visiteur, aux Bernardins, est le président. Car, des catholiques, il n'y en a pas qu'en France, et l'Église catholique en France, c'est toute l'Église universelle qui est bien présente dans son intégralité en tout endroit sur terre. En France surtout – mais partout ailleurs –, les catholiques ne forment pas une «communauté» temporelle partageant les mêmes valeurs politiques ou cherchant à faire évoluer une société selon leurs propres normes morales, qui seraient des «normes catholiques». En France, il y a des catholiques dans toutes les

En France comme partout ailleurs, les catholiques ne forment pas une «communauté» temporelle partageant les mêmes valeurs politiques

formations politiques, des catholiques de gauche et d'extrême gauche, des catholiques de droite et d'extrême droite, des catholiques au centre, des catholiques indépendants, libéraux, maçonniques, des catholiques qui sont peu croyants, des catholiques fervents. Il y a des catholiques qui sont des «saints», mais la plupart sont des pécheurs, et tant mieux ! Et l'Église qui est en France n'est pas et ne sera jamais une Église de France. En fait, il y a en France autant d'Églises particulières qu'il y a d'évêques gouvernant leur diocèse, et tous ces évêques sont en communion hiérarchique avec le chef de l'Église catholique, le pape. S'ils ne l'étaient pas, ils seraient schismatiques. En tant qu'hommes et citoyens, il y a des évêques de droite et d'extrême droite, des évêques de gauche, et d'autres qui sympathisent ou sympathisaient avec l'extrême gauche, des évêques au centre, des évêques apolitiques. Il y a des évêques qui sont des «saints», et la plupart sont des pécheurs, et c'est tant mieux !

Ce qu'il y avait d'«agaçant» dans le discours du président, c'était cette façon d'assimiler les catholiques à une communauté monolithique et l'Église catholique à une unité supra-temporelle qui les gouverne. Rien n'est plus en dehors de la réalité que cette vision.

Le lien «abîmé» entre l'Église et l'État

Emmanuel Macron a commencé son discours par cet énoncé-choc : «Nous partageons confusément le sentiment que le lien entre l'Église et l'État s'est abîmé, et qu'il nous importe à vous comme à moi de le réparer». À vous, les évêques, et à moi, le chef de l'État ! Pour un programme, c'est tout un programme ! Il n'est pas tout à fait exact que la situation actuelle résulte du fait que les «politiques ont profondément méconnu les catholiques de France». En fait, quel que soit le régime, les «politiques» n'ont jamais pu méconnaître les catholiques de France. Et cela, même avant 1789 ! Les catholiques de France, c'était, voilà un temps, presque toute la population française, et l'Église catholique a toujours été, depuis Philippe Le Bel, soit un partenaire exigeant, soit une épine dans le pied des dirigeants politiques. Après 1789, les catholiques sont loin d'avoir été méconnus ; on ne les connaissait que trop bien pour les persécuter, pour les noyer, pour les guillotiner, pour les caricaturer, pour les insulter, ou encore pour les empêcher d'agir. Après l'«union sacrée» de 1914, on leur accorda une certaine considération : on reconnut qu'ils avaient de la valeur, que leurs œuvres intellectuelles, scientifiques, poétiques, sociales, humanitaires, éducatives contribuaient au rayonnement de la France. Après tout, les catholiques étaient aussi français ! Et, disait le poète :

*Quand les blés sont sous la grêle
Fou qui fait le délicat
Fou qui songe à ses querelles
Au cœur du commun combat
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas¹.*

Aussi Emmanuel Macron a-t-il tort de parler des «catholiques de France». Le problème n'est pas entre les catholiques et les Français, ce qui serait un non-sens, mais entre l'Église catholique et l'État.

**Le problème n'est pas
entre les catholiques
et les Français, mais
entre l'Église
catholique et l'État**

1 - Louis ARAGON, *La Rose et le Réséda*, La Diane française, 1944.

Entre deux institutions de Droit. Et ce problème n'est pas né avec la première Constituante (1789-1791). Son origine est beaucoup plus lointaine et – sans être propre à la France –, elle constitue une partie de son histoire. C'est l'histoire d'une alliance dont les partenaires qui devraient s'entendre ne s'entendent jamais, sauf à des moments où la vie est menacée, où la flamme devient invisible et où les ténèbres semblent prévaloir. Ces deux institutions, au fil d'une histoire lointaine et prochaine, ont dû forger les instruments de leur droit propre, l'une dans le temporel, l'autre dans l'éternel, l'une dans la chair et le sang, l'autre dans l'esprit et la grâce. Les deux s'adressaient au même Homme ; l'une lui parlait de son bonheur et de sa liberté, l'autre de son salut et de son éternité. Les deux prenaient Dieu comme le fondement du droit. L'une se voulait maîtresse des corps, l'autre maîtresse des âmes. L'une a grandi en puissance, l'autre a perdu en prudence. L'une a imposé sa force qu'elle voulait omnipotente, l'autre a dissimulé sa puissance sous le voile du spirituel.

Le moment décisif de cette histoire, c'est le concordat de Bologne, signé à Rome le 18 août 1516 entre le pape Léon X et le «Très chrétien» (le roi de France, François 1er). Écrasée par les dispositions de la Pragmatique Sanction de Bourges (du 7 juillet 1438), qui voulait supprimer presque totalement les taxations papales sur les «bénéfices», l'Église a été forcée d'accepter les dispositions d'un État qui s'affranchissait de sa tutelle et qui lorgnait sans pudeur sa pleine autonomie dans le «temporel». Néanmoins, si l'on est attentif aux dispositions du concordat de Bologne – qui dura jusqu'au Concordat de Napoléon en 1801 –, on constatera qu'il contenait toutes les dispositions qui sont devenues les présupposés de notre laïcité moderne : la réduction du pouvoir de juridiction de l'Église sur le temporel, la nomination faite par le roi aux principaux bénéfices (donc aux évêchés), la reconnaissance de la primauté du concile sur le pape – ce qui introduisait l'ingérence des pouvoirs suprêmes de l'État sur l'autorité suprême de l'Église. L'Église, minée en particulier par les théories nominalistes de Guillaume d'Ockham et de Marsile de Padoue, fit quand même confiance au Très chrétien. Elle ne pouvait prévoir qu'un jour, celui-ci pouvait devenir le «Très Auguste». César avait de l'appétit ! Et l'appétit de César, joint à la naïveté des prélats de l'Église – il suffit de lire avec attention le sermon de Bossuet sur l'Unité de l'Église, prononcé en 1682, pour comprendre comment l'Église faisait elle-même le lit de la disparition de son pouvoir de juridiction sur le temporel – la poussait à consentir à se cantonner dans le «spirituel» et à y rester. Toutes ces dispositions se verront juridiquement formulées dans la Constitution civile du clergé, adoptée le 12 juillet 1790 et sanctionnée par Louis XVI le 24 août. Devenant presque des «us et coutumes», on les retrouvera dans le Concordat de Napoléon. Toutefois, ces «us et coutumes», quelle que soit la couleur du règne, ont biaisé le regard du politique en l'orientant vers le soupçon et la méfiance à l'égard du phénomène catholique. Il en a fallu du courage, sous la III^e République, pour faire admettre, entre autres, la loi Falloux permettant une école libre, il en a fallu à Maurice Maïgnen pour créer des cercles catholiques d'ouvriers en vue de soulager la misère ouvrière ! On oublie vite les grandes luttes du XIX^e siècle pour donner aux «institutions» catholiques la possibilité d'une existence légale.

Sur ce point, Emmanuel Macron a raison : les liens entre l'Église et l'État ont été abîmés. Cela ne date pas d'hier ! Cela ne date pas seulement du quinquennat précédent qui s'est montré, plus que de nécessaire, héritier des «us et coutumes». Vue d'un certain côté, la loi de 1905 de la séparation de l'Église et de l'État devenait un bienfait. Si elle libérait l'Église du joug étatique, si l'État consentait

à ne plus nommer les évêques, ce n'était pas pour respecter l'autorité hiérarchique à laquelle appartient cette nomination, c'était pour accentuer son indifférence à l'égard de la juridiction ecclésiastique ; mais cette loi ne restreignait pas moins le domaine de l'Église uniquement au domaine spirituel, donc au for interne de la sphère du «privé». Il était établi que l'Église n'avait rien à dire à l'État dans le gouvernement des peuples. Mais il se trouve que l'Église catholique pense, elle, qu'elle a toujours quelque chose à dire à César, même si elle admet volontiers qu'il faut lui rendre ce qui lui est dû, mais que tout ne lui est pas dû !

La «sagesse» de l'Église

Le président de la République ne pouvait pas faire autrement que de respecter la loi de 1905, quant à son texte et quant à son esprit. Il n'avait d'ailleurs nul goût de s'en affranchir. Au-delà de la séduction des mots, de l'enchantement du verbe, qu'est-ce que le président a voulu dire, non à l'Église catholique, mais aux «catholiques» de France ? En quoi et pourquoi s'adressait-il aux «catholiques» ? Son discours a été interprété comme une *main tendue*. Une main tendue à qui et pourquoi ? Sa façon de louer les actes «sociaux» des catholiques réduits à s'enfermer dans l'associatif, de les complimenter pour leur aide aux plus démunis, d'être des chapelains, des aumôniers, des consolateurs, de manifester un dévouement prompt à soulager toute misère, bref de louer son «humanisme» et d'entrer dans la «glaise du réel» ne pouvait que plaire. Du côté des catholiques, il diminuait le soupçon. Mais avec quel engagement de sa part ? Cet appel à la «sagesse», au «don», à la «liberté», mené avec une habileté hautement rhétorique, lui donnait l'auréole de Démosthène. Mais le problème n'est pas là !

Le problème est une question de droit ! Il ne s'agit pas de louer l'Église parce qu'elle est capable de se transformer en société de bienfaisance. Il s'agit de savoir si, dans la sphère publique, l'Église peut être entendue comme une autorité qui parle au nom du droit, non seulement de son droit d'exister – lequel ne dépend d'aucun politique –, mais au nom du droit de l'Homme. Quand le président de la République nous assure qu'il ne demandera jamais «à aucun de nos concitoyens de ne pas croire ou de croire modérément», on accueille poliment cette promesse, tout en pensant que cela ne le regarde pas. On ne lui demande pas d'accueillir ou de ne pas accueillir la foi. On lui demande d'être un chef d'État, de gouverner en vue du bien commun et de ne pas négliger le respect d'un vrai principe propre à l'autorité : le *principe de subsidiarité*.

Il s'agit de savoir si, dans la sphère publique, l'Église peut être entendue comme une autorité qui parle au nom du droit

Quand l'Église catholique parle du respect de l'enfant de sa conception à sa naissance, quand elle demande le respect inconditionnel de la vie jusqu'à la mort naturelle, quand elle défend la vérité de la famille et ses droits premiers à l'éducation de l'enfant, quand elle préserve l'exclusivité des actes conjugaux, elle ne parle pas au nom d'un humanisme philosophique qui peut s'adapter à tous les points de vue, elle n'est pas une sorte de Socrate prêt à boire la ciguë, elle parle dans la force d'une autorité sujet de droit. Elle défend, en vérité, la subsidiarité que le politique doit respecter et lui rappelle son devoir de poursuivre le bien commun. Or, le bien commun n'est pas un vague intérêt général, c'est le meilleur bien de la personne. Il est supérieur au «droit» des citoyens d'avoir des

pistes cyclables, au «droit» de soulager les tristesses de l'infécondité en instrumentalisant l'enfant, au besoin effréné du «sexe» à gogo. Ce qu'Emmanuel Macron appelle la «glaise du réel», l'Église lui enseigne que celle-ci constitue les conditions propres d'une vie humaine et que, si l'État est une puissance, cette dernière n'est pas «omnipotente». L'État a une limite à sa puissance : les droits inaliénables de la personne. Son devoir premier est de les respecter et de les promouvoir.

Bien sûr, le discours du Président a été très enchanteur ! Il a su envelopper son public de son charme naturel. Il a certes besoin des catholiques de France pour «marcher» avec lui ! Vers quelle finalité ? Il mobilise les catholiques pour qu'ils sortent de leur soupçon et de leur méfiance envers la politique. C'est un discours inédit de la part d'un chef d'État en France. Mais les catholiques sont des citoyens à part entière, on ne les mobilise pas en tant que catholiques. S'ils descendent dans la rue, c'est parce qu'ils sont des citoyens et qu'ils jugent librement de l'idonéité ou de la non-idonéité d'un projet de loi. En ce sens, ils sont libres et égaux. Mais quand César ambitionne de devenir l'«apôtre des nations», on a droit à la prudence du serpent !

Aline Lizotte

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr